



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10.04.2014 à 19 heures en Mairie**

0. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Pierre AUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Constitution des commissions municipales

Les commissions suivantes ont été créées et il a été procédé à la désignation de leurs membres

Commission des Finances :

Albert GAGGIOLI - Jean-François LOVISOLO – Max RATTO – Rose-Marie DUMONTIER – Emeline FAUVEL – Géraldine COUTON – Robert REYNIER – Pierre AUBOIS – Paul FABRE – Mariane DOMEIZEL – Gisèle KURKDJIAN.

Commission de l'Éducation :

Pierre AUBOIS - Jean-François LOVISOLO – Laurence PYRAUT – Caroline FRITZ – Karine BARNEOUD – Grigori GERMAIN – Mariane DOMEIZEL – Paul FABRE.

Commission des Travaux :

Max RATTO – Paul FABRE - Jean-François LOVISOLO – Rose-Marie DUMONTIER – José-Henri OLIVE – Albert GAGGIOLI – Vincent MANZI – Agnès REVERSAT – Robert REYNIER – Géraldine COUTON – Gérald RASTELLO – Nicolas OLIVE – Gisèle KURKDJIAN – Marie ROUX – Valérie BONFILLON – Mariane DOMEIZEL.

Commission Solidarité et CCAS :

Valérie BONFILLON - Jean-François LOVISOLO – Emeline FAUVEL – Corinne D'ALETTO – Marie ROUX.

Commission Agriculture :

Rose-Marie DUMONTIER - Jean-François LOVISOLO – Paul FABRE – José-Henri OLIVE – Romain BRETTE – Robert REYNIER – François-Xavier GUIZ SPENGLER – Nicolas OLIVE – Gérald RASTELLO – Marie ROUX – Max RATTO – Valérie BONFILLON – Pierre AUBOIS.

Commission Vie associative :

Vincent MANZI – Albert GAGGIOLI - Jean-François LOVISOLO – Annick REYNAUD – Grigori GERMAIN – Laurence PYRAUT – Florent DIAZ – Karine BARNEOUD – Pierre AUBOIS.

Commission Environnement :

Mariane DOMEIZEL - Jean-François LOVISOLO – Grigori GERMAIN – Corinne D'ALETTO – Robert REYNIER – Pierre AUBOIS – Paul FABRE.

Commission Communication :

Annick REYNAUD - Jean-François LOVISOLO – Romain BRETTE – Caroline FRITZ – Géraldine COUTON.

2. Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et de certains conseillers municipaux

Le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, le montant des indemnités du Maire à 50 % de l'indice brut 1015, celle des adjoints et des conseillers délégués à 15 % de l'indice brut 1015.

3. Délégations de certaines attributions du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné délégation à Monsieur le Maire ***pour la durée de son mandat :***

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour tous les biens et immeubles de toute nature, y compris les droits et obligations liés, jusqu'à un montant de 500 000 euros ;
- 10° - d'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toutes matières et devant toutes juridictions.
- 11 ° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros
- 12° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 euros

14° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

4 . Désignation des représentants du conseil municipal auprès du Centre communal d'Action sociale

Le conseil municipal a désigné, à l'unanimité les membres du CCAS :

Jean-François LOVISOLO – Valérie BONFILLON – Maire ROUX – Karine BARNEOUD – Gisèle KURKDJIAN – Robert REYNIER.

5. Désignation des délégués auprès des organismes de regroupement et associations

Le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, les délégués auprès des organismes de regroupement :

Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de l'Eze :

Titulaires : Pierre AUBOIS - Jean-François LOVISOLO

Syndicat Durance Luberon :

Titulaires : Maurice LOVISOLO - Jean-François LOVISOLO – Suppléant : Romain BRETTE.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon :

Titulaire : Mariane DOMEIZEL – Suppléant : Grigori GERMAIN.

Syndicat Mixte Forestier :

Titulaire : Max RATTO - Suppléant : Jean-François LOVISOLO

Syndicat d'Electrification Vauclusien :

Titulaire : Jean-François LOVISOLO – Suppléant : Max RATTO.

Conseil d'Administration du Collège Albert Camus :

Titulaire : Paul FABRE – Suppléant : Caroline FRITZ.

Conseil d'Administration du Centre Social :

Titulaire : Emeline FAUVEL – Suppléante : Corinne D'ALETTO

Conseil d'Administration de l'école Notre Dame :

Valérie BONFILLON.

Conseil d'Administration de la maison de retraite du Pays d'Aigues :

Albert GAGGIOLI.

Conseil d'administration du Château :

Titulaires : Annick REYNAUD – Gisèle KURKDJIAN – Suppléante :Géraldine COUTON.

Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts de Vaucluse :

Titulaires : Marie ROUX – Max RATTO – Suppléants : Nicolas OLIVE – Agnès REVERSAT.

Conseil d'Administration du CNAS :

Rose-Marie DUMONTIER – Corinne ARNIAUD.

Commission accessibilité :

Titulaires : Thierry MARTIN – Suppléant : Gérald RASTELLO.

Correspondant Défense :

Gérald RASTELLO.

6 .Demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour les projets d'investissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal.

7 . Questions diverses.

Informations sur la périodicité des articles à fournir pour le Fil de l'Eze, et sur l'organisation de sa distribution

Informations sur l'abonnement à la Feuille de l'Eze.

Séance levée à 19 h 55

